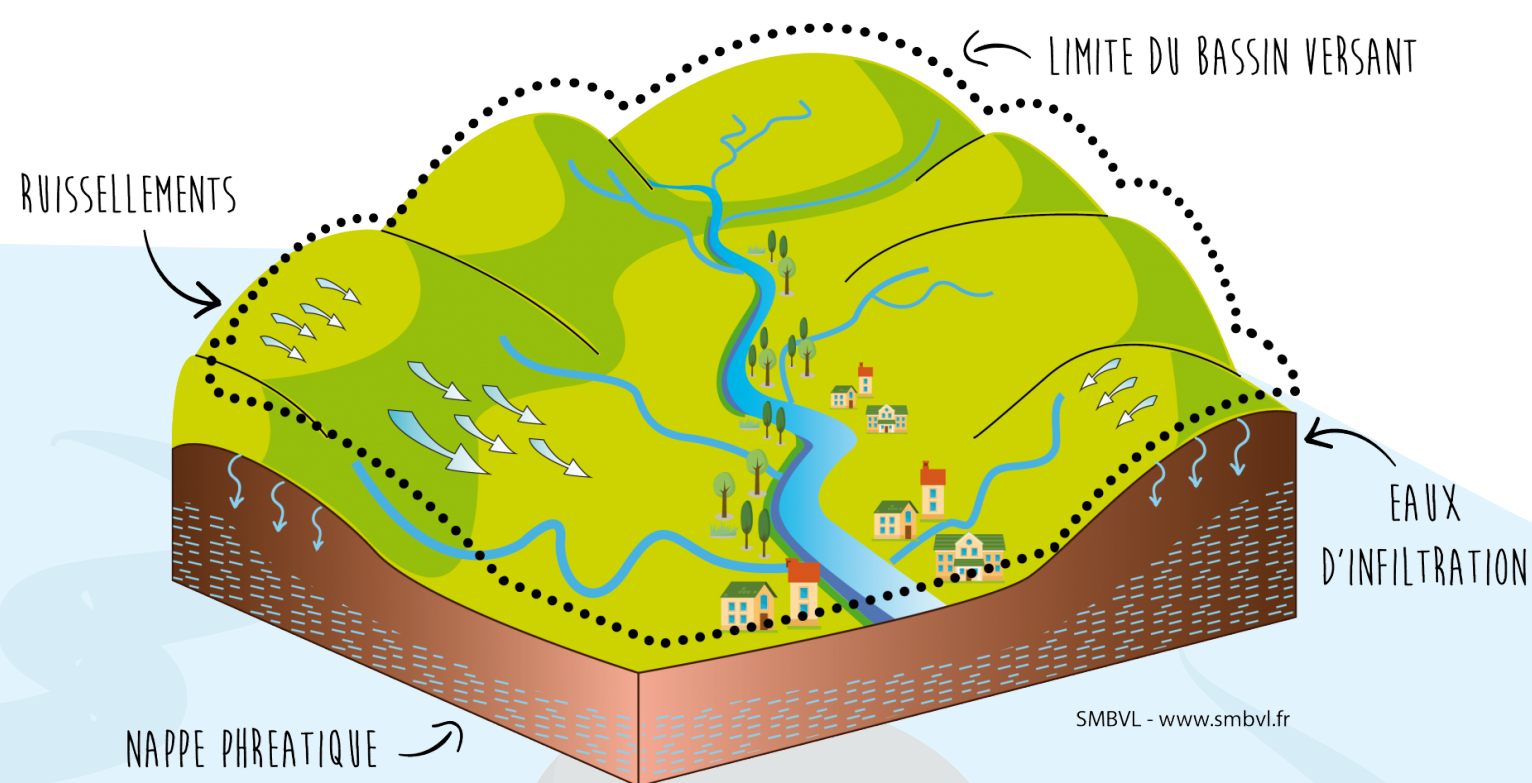


LES SCHÉMAS D'AMÉNAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX DANS LA MANCHE

LE SAGE, UN OUTIL DE PLANIFICATION

Le SAGE repose sur la **concertation entre acteurs locaux**, qui définissent des objectifs partagés pour concilier la préservation des milieux et les usages liés à la ressource en eau.

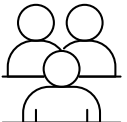
Il fixe le cadre réglementaire adapté aux enjeux locaux visant la **gestion équilibrée et durable de l'eau et des milieux aquatiques** à l'échelle d'une unité hydrographique cohérente : le **bassin versant**.

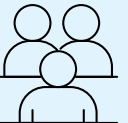


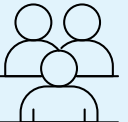
ÉLABORÉ PAR...

LA COMMISSION LOCALE DE L'EAU (CLE)

Véritable **parlement de l'eau** du bassin versant, la CLE se compose de **3 collèges** et est présidée par un élu local.


Représentants des usagers


Représentants de l'Etat


Représentants des collectivités

→ La CLE est constituée et renouvelée par arrêté préfectoral pour une durée de **6 ans**

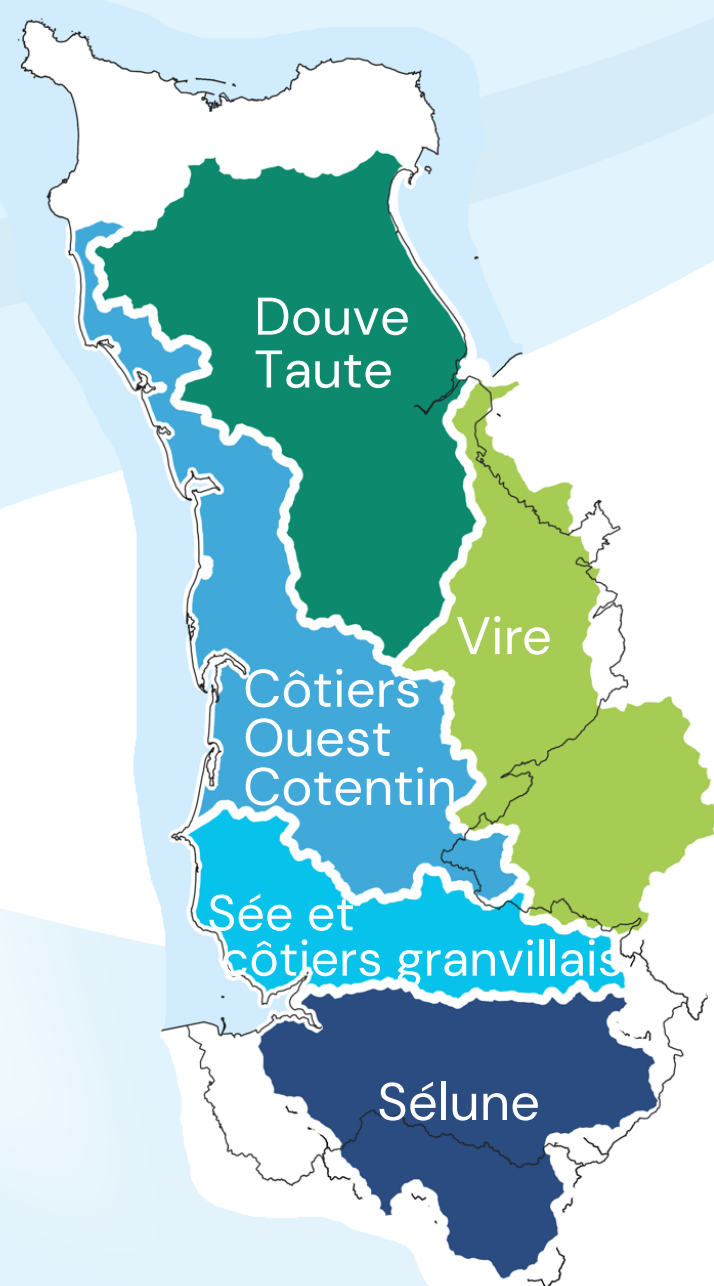
→ La CLE se réunit **sur tout le périmètre** du SAGE (selon le souhait du président) et autant de fois que nécessaire (au moins 1 fois/an)

& PORTÉ PAR...

LA STRUCTURE PORTEUSE DU SAGE

La **structure porteuse** (syndicat mixte, collectivité...) assure le secrétariat et l'animation de la CLE, la communication et la mobilisation des acteurs du bassin versant et mène les études décidées par la CLE.

LES SAGE DE LA MANCHE



EN TANT QUE MEMBRE DE LA CLE...
Je **contribue**, dans l'intérêt général, aux **travaux** de la CLE en participant aux **débats** et **décisions** sur l'ensemble des enjeux de l'eau, afin de porter les **objectifs** du SAGE, formuler des **avis concertés** et veiller à la **cohérence des actions** sur le bassin versant.

ETAT D'AVANCEMENT

Approuvé par l'arrêté préfectoral du 5 avril 2016

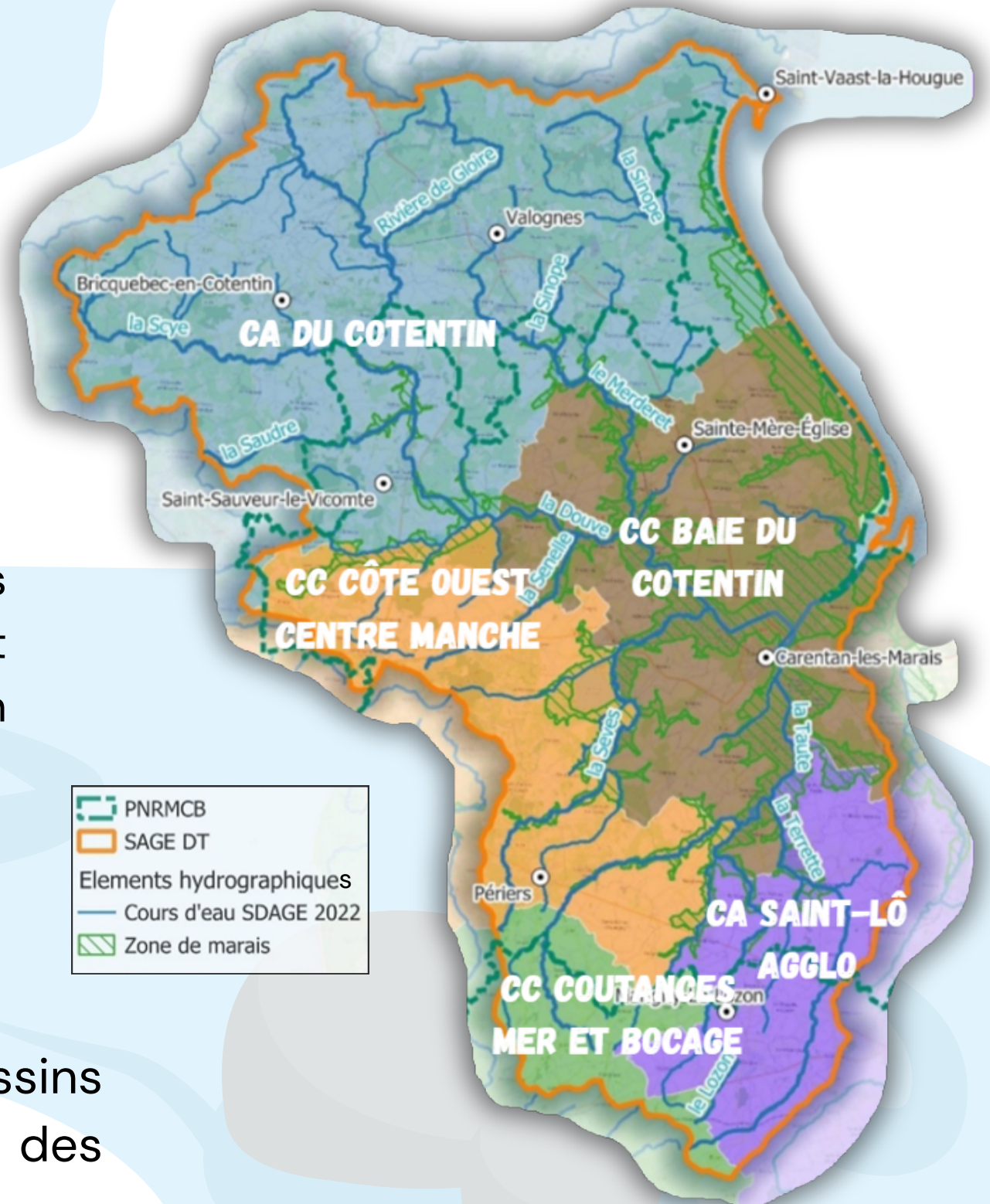
→ Suite à un bilan de la mise en œuvre, la CLE a délibéré le 16 octobre 2025 pour une **révision totale du SAGE**.

Les objectifs de la phase de révision sont d'intégrer les futurs volumes prélevables en cours d'étude, de renforcer le volet adaptation au changement climatique ainsi que de mettre en compatibilité le SAGE avec le SDAGE Seine-Normandie.

LE TERRITOIRE

Le périmètre du SAGE Douve-Taute couvre les bassins versants des fleuves de la Douve et la Taute, ainsi que des rivières de la Côte Est de la Manche.

- 1 000 km de rivières principales ;
- 23 000 ha de marais ;
- 4 100 ha de zones humides hors marais ;
- 60 km de littoral.



5
EPCI

162
Communes

116 000
habitants

1 665
km²

DES ENJEUX PRÉEXISTANTS...

- L'amélioration de la **qualité des eaux** superficielles et souterraines
- La préservation et la restauration des milieux aquatiques (**zones humides, marais, cours d'eau...**)

...ET D'AUTRES QUI ÉMERGENT

- Le **changement climatique** : augmentation des phénomènes extrêmes (sécheresse, inondations,, recul du trait de côte...) et de la température des masses d'eaux
- La **gestion quantitative** de la ressource et son partage entre les différents usages

STRUCTURE PORTEUSE



 GRANGIER Alizée | 06 44 18 85 24
sagedouvetaute@parc-cotentin-bessin.fr
Animatrice du SAGE Douve-Taute

2071 route de Saint-Côme, Saint-Côme-du-Mont, 50500 Carentan-les-Marais
02 33 71 61 90 | www.parc-cotentin-bessin.fr

CONTACT